



vote du budget 2016

11 mars 2016

Dossier de presse

Le budget 2016 du Département s'élève à **437,19 M€** (418,52 M€ au titre du budget principal et 18,67 M€ pour les budgets annexes).

Malgré la forte diminution des dotations de l'Etat pour la troisième année consécutive et l'explosion des dépenses de solidarité, la Vienne a décidé d'inscrire son action dans une **logique de projets**, avec un objectif prioritaire : maintenir l'investissement dans les territoires pour soutenir les entreprises et préserver les emplois. L'investissement sera maintenu à 84 M€, soit 20 % du budget.

Le Département s'engage dans un programme ambitieux construit autour de 13 politiques pour lesquelles il a une responsabilité d'action de par ses compétences et sa volonté de développer le territoire : Plan Collèges, nouveau programme d'aides aux territoires dénommé ACTIV', Schéma de l'Autonomie, Schéma Enfance-Famille, Mobilisation pour le retour à l'emploi des bénéficiaires du RSA, Plan Santé, Schéma d'Aménagement Numérique, Schéma Routier, Plan Jeunesse, Schéma de l'Habitat, Schéma de l'Eau, Développement de l'Economie Touristique, Etats Généraux de la Ruralité.

Pour en assurer la réalisation, un programme d'investissements sur 6 ans (2016/2021) de **350 M€** tient compte de la programmation des projets et se traduira en emplois et en économie de proximité, au service de tous les habitants.

À retenir

Budget : 418,52 M€

Investissement : 84 M€

Baisse des dotations de l'Etat :
- 7 M€

Augmentation des dépenses
de solidarité : + 10,9 M€

Economie de fonctionnement
du Département : - 5 M€

Contact - Service presse

05 49 55 66 73 - 06 99 78 45 44
vsaintfaust@departement86.fr

Construisons
la Vienne
de 2025



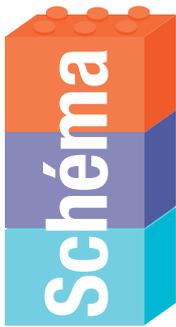
L'aménagement du territoire

Voirie

Le budget routier 2016 s'élève à 19,78 M€ dont 1 M€ compensé par des recettes. Dans le cadre du schéma routier 2016-2021, 16 opérations de travaux ont été listées pour l'année 2016 : RD 12 (traverse de Nouaillé-Maupertuis), RD 951 (Déviation de Saint-Julien-l'Ars, études), RD 749 (Giratoire Availles-en-Châtellerauld), mur de Danlot à Aslonnes...

Le budget d'investissement courant s'élève à 13 M€. Il regroupe l'ensemble des travaux d'investissement du budget d'entretien et de modernisation du réseau routier départemental. Le budget de fonctionnement qui comprend l'entretien, l'exploitation du réseau routier, l'équipement et le fonctionnement des centres d'exploitation s'élève à 6,78 M€.

Schéma routier 2016/2021



L'investissement routier 2016 du Département est la déclinaison pour cette année du Schéma routier 2016-2021. L'ensemble des projets du Schéma s'évalue à 85 M€ sur 6 ans auxquels se rajouteront les cofinancements de l'Etat, de la Région et des autres collectivités qui accompagnent les projets. Le Schéma routier devra répondre aux objectifs suivants : offrir un réseau performant, accompagner le développement économique, répondre aux attentes des territoires et sécuriser les déplacements.

A noter : une enveloppe budgétaire globale de 122 M€ est proposée pour l'investissement routier, dont 37 M€ au titre du Contrat de Plan Etat Région (CPER) consacrés aux travaux sur la RN147, secteurs de Lhommaizé-Lussac Les Châteaux et Mignaloux-Beauvoir.

Appui aux territoires : ACTIV'

Premier partenaire des collectivités et des acteurs du territoire depuis une trentaine d'années, le Département entend poursuivre son engagement et jouer un rôle clé dans l'aménagement des territoires. L'investissement des collectivités pour des projets sur les territoires est source d'activité pour les entreprises locales, donc des emplois. Le dispositif ACTIV' succède au Programme d'Aide au Développement des Communes (PADC).



ACTIV' repose sur une logique partenariale et s'articule autour de 5 volets prioritaires :

Volet 1 les projets départementaux

investissements réalisés sous maîtrise d'ouvrage départementale sur les territoires

Volet 2 les projets de territoires

contractualisation avec les Communautés de Communes et leurs Communes, les Agglomérations de Poitiers et Châtellerauld pour des projets communaux ou intercommunaux

Volet 3 les projets d'initiative locale

dotation annuelle pour la réalisation de projets d'intérêt local et de proximité par les Communes

Volet 4 les appels à projet

plan patrimoine, habitat, Schéma de l'eau...

Volet 5 projet des autres partenaires qui favorisent le développement des territoires

organismes sociaux, associations et autres porteurs



26 M€ seront consacrés à l'appui aux territoires et aides aux tiers en 2016.

Vienne Numérique

Le Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique de la Vienne (SDTAN) organise la montée en débit des territoires à travers un programme de 47,5 M€ co-financé par l'Etat (Fonds National pour la Société Numérique), Région/Feder/Feader, le Département (11 M€) et les EPCI.

Les objectifs sont les suivants : permettre l'arrivée de nouveaux réseaux à Très Haut Débit, réaliser l'aménagement numérique par le déploiement d'un mix technologique (fibre optique et amélioration de l'ADSL à travers des opérations de montée en débit), raccorder les 94 sites identifiés comme prioritaires (zones d'activités, établissements de santé ou d'enseignement) et assurer l'inclusion numérique en poursuivant l'accompagnement des solutions alternatives (Wimax, satellite).

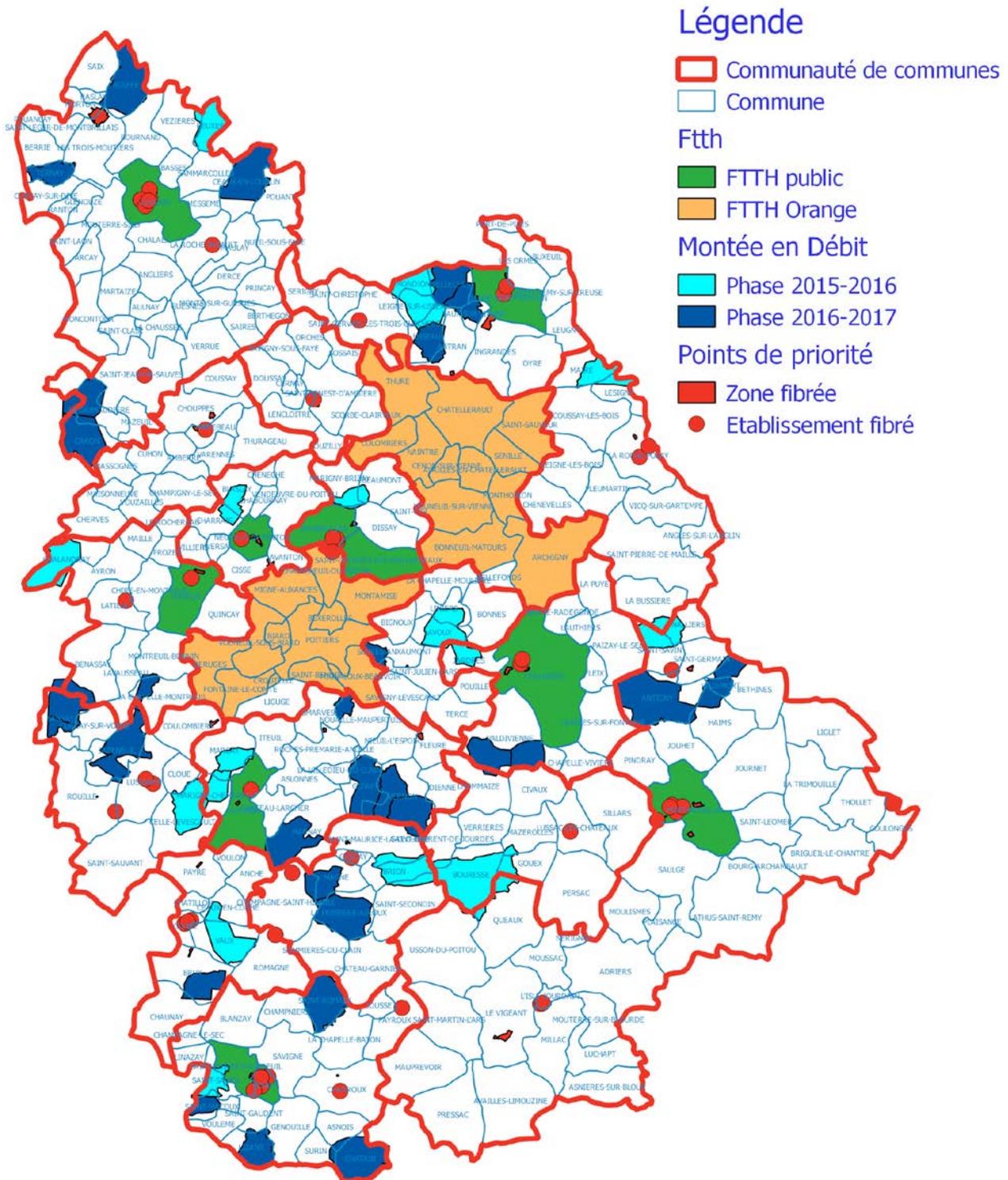
Pour la montée en débit, le programme concerne les 16 communes suivantes : Beuxes, Bouresse, Brion, Celle l'Evescault, Chalandray, Charrais, Jardres, Lavoux, Leigne sur Usseau, Lésigny, Marçay, Marigny-Brizay, Nalliers, Saint-Saviol, Vaux en Couhé et une opération hors SDTAN à Marigny Chémereau.

Pour la fibre, le déploiement des plaques de fibre optique FTTH (fibre jusqu'à l'habitant) est programmé sur 10 communes : Chauvigny, Civray, Dangé Saint Romain, Jaunay Clan, Loudun, Montmorillon, Neuville, Saint Georges Lès Baillargeaux, Vivonne, Vouillé. Une étude visant à l'accélération du programme FTTO (points de priorité) est en cours pour répondre aux attentes du territoire.



Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique de la Vienne (SDTAN)

1^{ère} phase 2015-2020



Agriculture

L'intervention du Département en agriculture, basée sur un équilibre entre les axes économique, environnemental et social, se traduit par des actions qui soutiennent la création de valeur ajoutée économique, le maintien d'une identité et d'un lien social dans les territoires ruraux, la conciliation des activités agricoles avec la préservation de l'environnement et en particulier la ressource en eau potable.

Sous réserve de compatibilité avec la loi NOTRe, il est proposé de maintenir le soutien aux actions menées en partenariat avec la profession agricole, notamment sur les filières d'élevage, justifié par leur fragilité et leurs spécificités territoriales. Sera maintenu également le soutien aux organismes et associations de développement et de formation agricole ainsi que l'installation des jeunes agriculteurs.

Le Département et la Chambre d'Agriculture ont engagé en 2015 une réflexion visant à développer le recours aux circuits courts, notamment pour la restauration collective (restaurants administratifs, collèges, EHPAD). Un plan d'actions sera présenté à la fin du premier semestre.

En ce qui concerne l'aménagement foncier, les opérations en cours concernent les aménagements de Loudun et la modification des 14 opérations d'aménagement foncier de territoires impactés par la construction de la LGV Sud Europe Atlantique.



Le Département consacrera 2,29 M€ à l'agriculture en 2016.

Etats Généraux de la Ruralité

Initiés en septembre 2015, les Etats Généraux de la Ruralité, portent sur une démarche collective afin d'imaginer un modèle de développement des territoires ruraux de la Vienne. Elus, institutionnels, experts et acteurs de la vie civile sont invités à répondre et à imaginer un nouveau développement, à esquisser un projet de territoire départemental partagé à l'horizon 2025. Les Etats Généraux de la Ruralité s'organisent en trois phases :

États
de la généraux
RURALITÉ la Vienne
20
25

- un diagnostic des territoires
- des consultations avec une centaine d'auditions, des ateliers thématiques et des tables rondes
- la rédaction d'un Livre Blanc de propositions présenté aux partenaires et lors du Congrès de l'Assemblée des Départements de France du 5 au 7 octobre au Palais des Congrès du Futuroscope



Environnement et développement durable

Le Département est doté de compétences obligatoires dans le domaine de l'environnement : Service d'Assistance Technique à l'Exploitation des Stations d'Épuration (SATESE), planification de la collecte et du traitement des déchets, Espaces Naturels Sensibles, ...

Au-delà de ses obligations, il amplifie son investissement par la prise de compétences spécifiques, à l'instar du SAGE Clain et le soutien technique et financier apporté aux collectivités infra-départementales dans un souci d'effet de levier pour contribuer au développement durable des territoires.

En 2016, le Département concentrera son action sur la gestion et l'ouverture de 4 Espaces Naturels Sensibles, en concertation avec les acteurs locaux : le Domaine du Léché à Saulgé, le Fontou à Payré et la Verrerie à Béruges.



2,70 M€ seront affectés aux actions liées à l'environnement.



Le Schéma Départemental de l'Eau

Lancé en 2014 avec l'ensemble des acteurs et usagers de l'eau, le Schéma Départemental a pour objectif d'apporter des réponses aux enjeux de l'eau dans la Vienne à l'horizon des 15 prochaines années. A la fin de l'étude, un document d'orientation stratégique se déclinera sous la forme d'un Schéma Départemental du grand cycle de l'eau (eau potable, assainissement, milieux aquatiques, usages de l'eau et politiques publiques) et trois Schémas départementaux spécifiques (eau potable, assainissement et milieux aquatiques).

Logement

Le Département soutient la construction et la réhabilitation de logements, la rénovation de l'habitat vacant. Les objectifs de cette politique sont les suivants : soutenir l'équilibre territorial de l'offre de logements, la construction de logements en secteur rural et périurbain, accompagner la rénovation dans le cadre des programmes de l'ANRU, aider la réhabilitation du bâti communal rural et du patrimoine social rural, lutter contre la précarité énergétique, favoriser le maintien à domicile des personnes âgées.

2015 a vu la construction et la rénovation de 1 000 logements. Au total, 2,6 M€ seront consacrés à la politique du logement en 2016.



Le Schéma Départemental de l'Habitat

L'année 2016 est une année de transition. Le Département souhaitant valoriser la politique logement dans le cadre d'un Schéma Départemental de l'Habitat (SDH) assurant la cohérence entre les politiques sociales et d'aides à la pierre du Département à partir du 1er janvier 2017. Il poursuivra par ailleurs, les aides aux programmes territoriaux de réhabilitation dans le cadre des conventions de partenariat avec l'Agence Nationale de l'Habitat et les Communautés de communes concernées. Une conférence des Bailleurs sociaux sera tenue dans l'année.



Service Départemental d'Incendie et de Secours

Il assure la lutte contre les incendies, le secours et personnes et la protection des biens dans le département. Son financement est assuré par le Département, les Communes et les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI).

En 2016, la participation du Département s'élèvera à 11, 57 M€, en évolution de 4,2 % par rapport à 2015. En outre, une subvention de 10 M€ (dont 1 M€ en 2016) est destinée au financement de 2 casernes à Poitiers : Saint-Eloi et La Blaiserie.

Education

Outre les transports scolaires et l'enseignement supérieur, les actions en matière d'éducation sont réparties dans l'enseignement du second degré (collèges), les bourses et aides aux structures à vocation éducative, la participation à la maintenance informatique des écoles et enfin les centres d'information et d'orientation (CIO).

Après l'inauguration du Collège Rabelais à Poitiers, 2016 verra la réhabilitation de l'externat du collège Saint-Exupéry à Jaunay Clan, du bâtiment demi-pension et technologie du collège Rimbaud à Latillé, l'extension du réfectoire, du préau et la reconstruction des sanitaires élèves du collège Frédéric et Irène Joliot Curie à Vivonne, et la restructuration-extension du collège Jean Rostand à Neuville-de-Poitou.



Un plan collèges

Pour répondre aux enjeux de modernisation et de mise aux normes, le Département a décidé d'engager un nouveau Plan Collèges de 100 M€ sur 10 ans. Ce programme concernera la quasi-totalité des établissements, en particulier le collège Henri IV à Poitiers, à travers des opérations de reconstruction, de rénovation ou de mise aux normes.

Les thématiques prioritaires seront l'accessibilité, l'adaptation des capacités d'accueil, l'amélioration thermique, fonctionnelle et technique, l'entretien et l'équipement des établissements.



Enseignement supérieur et recherche

Avec une participation totale de près de 120 M€ consacrés à la politique d'enseignement supérieur et de la recherche, depuis 1991, le Département de la Vienne a permis la réalisation d'opérations structurantes à Poitiers, à l'IUT de Châtelleraut et au Futuroscope.

L'Université de Poitiers est entrée dans une organisation mutualisée à l'échelle supra départementale et dispose d'une gestion autonome de son patrimoine.

Le Département a décidé de ne pas s'engager dans une nouvelle contractualisation avec l'Etat et la Région au titre de l'enseignement supérieur et de la recherche mais il pourra financer certaines opérations en lien avec l'Université qui correspondent à ses priorités affirmées dans le cadre de ses compétences.

Membre du Syndicat mixte de l'Ecole Supérieure de Commerce de la Vienne, le Département maintient son soutien à hauteur de 391 000 € à la nouvelle structure.

Transports

Pour les transports scolaires et interurbains de voyageurs (Lignes en Vienne), le Département consacrera 22,38 M€ en 2016. Transport scolaire : 17 000 élèves sont acheminés chaque jour vers les établissements.

Le nouveau réseau "Lignes en Vienne", mis en place le 1^{er} septembre 2015, permet de mieux répondre aux demandes de transport des secteurs périurbains avec des dessertes plus aisées et plus fréquentes des zones d'emploi. Un tarif unique et modeste (2,50 €) sur tout le territoire simplifie les usages.



La promotion du réseau est assurée par les prestataires sur l'ensemble du territoire et un site dédié à "Lignes en Vienne" a été créé, lignes-en-vienne.fr.

Le projet billettique, soutenu par l'UE au titre du Programme FEDER 2014-2020 et dont le déploiement a commencé en 2015, sera mis en service opérationnel d'ici la prochaine rentrée. Cet équipement permettra aux usagers de disposer d'une information en temps réel et de cartes sans contact pouvant être rechargées sur internet.

Malgré un contexte de transfert de compétence consécutif à la loi NOTRe, le besoin de mobilité des habitants de la Vienne demeure un enjeu de proximité, du quotidien et de l'immédiateté. La collectivité restera mobilisée jusqu'à la fin de l'exercice de cette compétence pour répondre aux attentes des habitants et permettre un développement équilibré et harmonieux de l'ensemble du territoire départemental.



L'emploi et le développement économique

La loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation de la République (NOTRe) modifie les domaines et modalités d'intervention du Département : il n'exerce plus de compétence en matière d'interventions économiques de droit commun et ne pourra plus à ce titre intervenir en matière d'aide à l'immobilier d'entreprise.

En revanche, le partenariat avec les Communes et les EPCI étant une priorité pour assurer un développement équilibré du territoire, le Département continuera à contribuer au financement de projets dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par les Communes ou leurs groupements, à leur demande. Il poursuivra son soutien à l'animation économique territoriale, aux initiatives de revitalisation de bassins d'emplois et aux structures qui concourent au développement du commerce et de l'artisanat.

En application de la loi NOTRe qui confère aux Régions et Métropoles l'attribution de subventions aux organismes dédiés à l'implantation, développement et création-transmission d'entreprises, le Département ne pourra plus financer à compter du 1^{er} janvier 2017 les outils qu'ils a développés : Centre d'Entreprises et d'Innovation et Initiatives Vienne.

Soutenir les filières et la prospection d'entreprises

Le Département poursuit en 2016 le soutien à deux filières accompagnées depuis 2013 : l'aéronautique et le numérique et les manifestations d'animation de la Technopole pour faire de chaque entreprise un ambassadeur de la zone d'activité économique à haut niveau de service.

Promotion de l'emploi

Les priorités pour 2016 sont concentrées sur l'amélioration des services rendus aux demandeurs d'emploi accompagnés par le Département, et notamment l'amélioration technique du site web **emploi86.com** pour l'identification des bénéficiaires du RSA. Le "Forum Emploi86" sera reconduit.

La SEML Patrimoniale de la Vienne

Créée en 2010 dans le cadre de la cession d'une partie des parts du Parc du Futuroscope à la Compagnie des Alpes par le Conseil Général de la Vienne, la SEML détient encore 38% du capital de la SA du Parc du Futuroscope, participation importante au regard de l'impact structurant et stratégique de cet équipement en termes de développement économique et d'attractivité du territoire départemental.



Au-delà de cette participation au capital de la SA du Parc du Futuroscope, la SEML Patrimoniale de la Vienne a été créée pour financer des opérations d'immobilier d'entreprises dans le département. Sont associés au capital, d'un montant de 26 449 750 €, le Département (80%), la Caisse des Dépôts et Consignations (15%), les Communautés d'Agglomérations de Grand Poitiers et du Pays Châtelleraudais (5%). La SEML Patrimoniale de la Vienne est présidée par Bruno BELIN.



Tourisme

D'un département de passage, la Vienne s'est transformée en destination touristique à part entière. Avec 4 600 000 visites par an, le Pays du Futuroscope se hisse en tête des départements ruraux de France. Le secteur du tourisme dans la Vienne représente plus de 7 % du PIB. Objectif : 1 Milliard de CA en 2021 (soit 8 % du PIB).

La politique en faveur du tourisme se décline autour de deux axes : créer et renforcer l'attractivité touristique et fédérer les professionnels et les acteurs du tourisme.

Le Département participe à la réalisation d'équipements par des collectivités publiques ou des personnes privées et octroie des subventions de fonctionnement aux organismes à vocation touristique ainsi qu'à des associations et collectivités œuvrant pour la promotion touristique de la Vienne. Le budget du tourisme s'élève à 2,44 M€ en 2016.

Deux projets aidés par le Département sont en cours de réalisation : la réhabilitation du village vacances familles de La Bussière et celle du Centre de Plein Air de Lathus.



Cinq nouveaux dossiers sollicitent des financements en 2016 :

- le projet de développement de l'école des DJ au Domaine du Normandoux à Tercé,
- la création de l'Institut International Joël Robuchon à Montmorillon,
- l'étude globale sur le développement touristique de la commune d'Angles-sur-l'Anglin,
- le développement de l'offre à 'DéfiPlanet' à Dienné
- logis abbatial de Saint-Savin

La création de l'Historial du Poitou sera également soutenue par le Département à partir de cette année.

Pour la mise en valeur de la destination "La Vienne, Pays du Futuroscope", le Département met en place de nombreuses actions de communication dont des campagnes de publicité nationales, le renouvellement du Magazine Tourisme en Vienne élu Meilleure brochure touristique au SIT de Nantes dans ses versions française, anglaise et espagnole ou encore le soutien de la promotion des sites touristiques du département dont par exemple le Château d'Angles sur l'Anglin, le nouveau site du Water Jump à Vivonne, les 20 ans des Géants du Ciel à Chauvigny...

L'Agence de Créativité et d'Attractivité du Poitou

Face aux nouvelles délimitations des régions et aux obligations de la loi NOTRe, l'Agence de Créativité et d'Attractivité du Poitou, outil indispensable au développement économique et touristique du territoire a été créée en décembre 2015. Elle intervient sur un champ d'actions large liées au tourisme (proposition, mise en œuvre de projets de nature à améliorer l'équipement et l'activité touristique en liaison avec les pouvoirs publics et les collectivités territoriales, promotion et commercialisation de produits touristiques en collaboration avec les professionnels...). Sur le volet économique, elle mène des actions de prospection pour favoriser et faciliter l'implantation d'acteurs économiques.



Coopération Internationale

En 2016, les actions de coopération se déclineront autour de 4 principaux axes :

- le soutien technique et financier des porteurs de projets locaux œuvrant chez l'un de ses 7 territoires partenaires (Shenzhen, Nouveau Brunswick, Province de Jujuy en Argentine, Région Centre du Burkina Faso, Houston, Styrie en Autriche et Bacs Kiskun en Hongrie)
- le renforcement de l'attractivité de la Vienne et de son développement économique
- le développement de la mobilité internationale des jeunes
- la mise en place d'échanges d'expériences avec la Styrie (méthanisation et domaine de l'amélioration énergétique de l'habitat), l'Argentine (projet oenotouristique), la Hongrie (circuits courts) et le Burkina Faso (sécurité civile en partenariat avec le SDIS86).

Aéroport de Poitiers Biard

Depuis le 1^{er} janvier 2013, le Syndicat Mixte de l'Aéroport de Poitiers Biard a confié la gestion et l'exploitation de l'aéroport par le biais d'une Délégation de Service Public au groupe Vinci Airports, représenté localement par la Société d'Exploitation de l'Aéroport de Poitiers Biard pour une durée de 7 ans. Après 3 ans d'exploitation, le trafic est en hausse depuis 2 ans et a connu une croissance de 12 % en 2015 avec 122 947 passagers. 5 destinations régulières sont proposées : Londres Stansted, Edimbourg, Shannon, Lyon, Ajaccio. Outil au service de l'attractivité, du tourisme, de l'économie et de la santé, l'aéroport revêt une importance stratégique et a fortement mobilisé le Département en 2015 pour le renouvellement de la ligne La Rochelle/Poitiers/Lyon. Le Département soutient le Syndicat Mixte de l'Aéroport à hauteur de 700 000 €.

Futuroscope

2015 a battu tous les records avec une fréquentation à 1,83 million de visiteurs et un chiffre d'affaires de 96,5 M€ (contre 85 l'an dernier). Ces excellents résultats viennent créditer la stratégie de partenariat, d'accompagnement entre le Département et le Futuroscope notamment par le biais du plan de développement 2014/2017 (54 M€ dont 8 M€ du Département).

De nouveaux contenus seront livrés après le nouveau spectacle nocturne du Cirque du Soleil : la rénovation intérieure du pavillon Kinemax, la réouverture suite à la transformation intérieure complète du pavillon Tapis Magique d'une nouvelle attraction phare : un tour du monde à la manière de Jules Verne. Par ailleurs et conformément au bail signé avec la SA du Parc du Futuroscope, le Département prend à sa charge un budget de 1,6 M€ consacré aux grosses réparations.



L'action sociale

Rester aux côtés des plus démunis malgré le désengagement de l'Etat

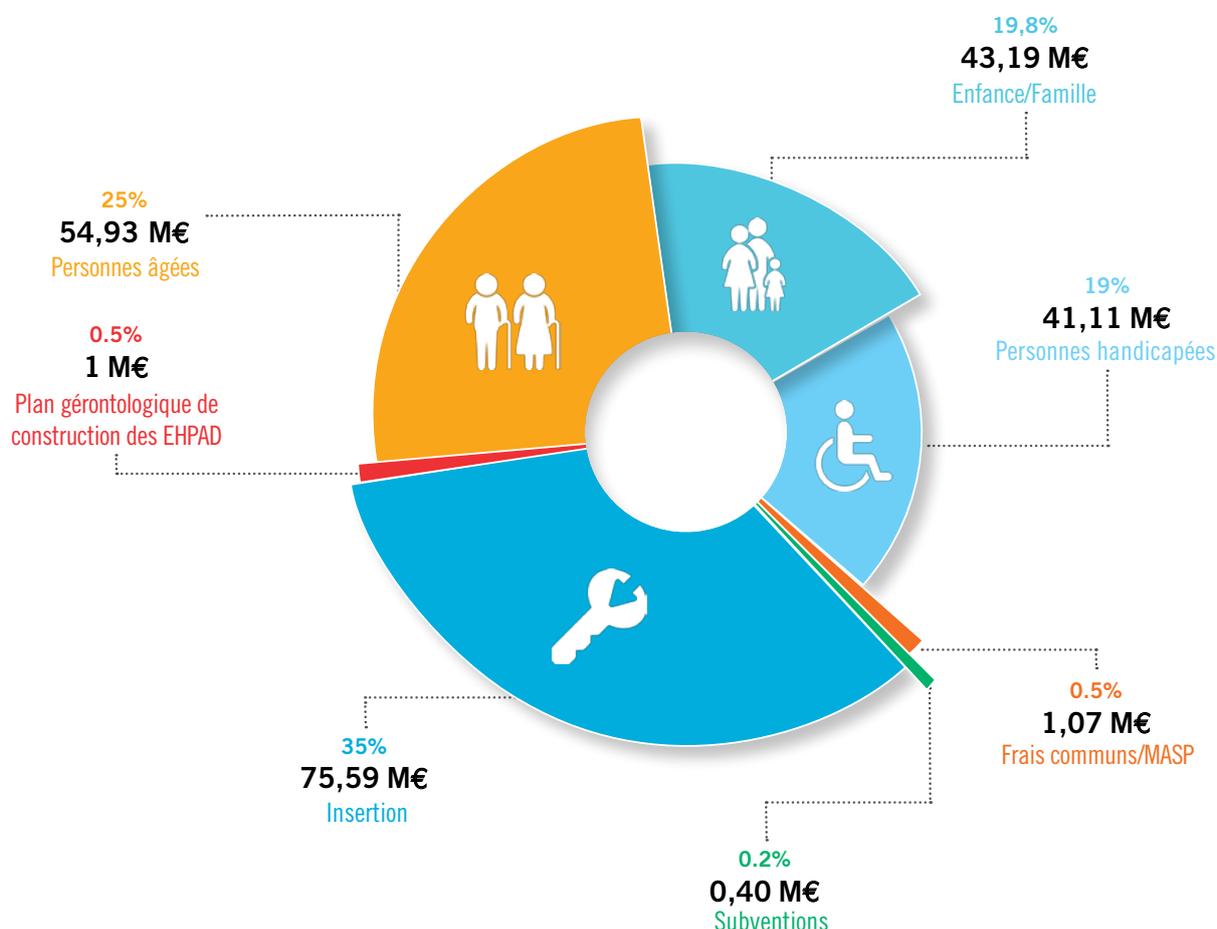
De la petite enfance jusqu'à l'Allocation Personnalisée d'Autonomie pour les personnes âgées, le Département intervient à tous les âges de la vie sur l'ensemble du territoire. Dans un contexte économique dégradé, le Département poursuivra ses actions de partenariats avec différents opérateurs pour favoriser l'accompagnement des plus démunis en maintenant une réponse territoriale de proximité.

L'année 2016 se caractérise par la poursuite de la mise en application des Schémas adoptés en 2014 : Schéma de l'autonomie, Schéma enfance et famille, Schéma de l'action sociale, Programme Départemental d'Insertion et Pacte Territorial d'Insertion.

Le budget de l'action sociale s'élève à 217,72 M€, soit + 5,4 % par rapport au BP 2015, avec les principales affectations suivantes :

Insertion	75,59 M€	+ 10,6 % par rapport au BP 2015
Personnes Agées	54,93 M€	+ 2,8 %
Personnes Handicapées	41,11 M€	+ 1,5 %
Enfance Famille	43,19 M€	+ 3,9 %
MASP* et frais communs	1,07 M€	+ 2,8 %
Secours d'urgence	0,40 M€	- 10,9 %
Plan gérontologique de construction des EHPAD	1 M€	

*Mesures d'Accompagnement Social Personnalisé



Insertion

Solidaire, le Département est l'échelon opérationnel et de proximité qui soutient les populations fragiles en concentrant ses efforts d'insertion sociale et professionnelle.

Les dépenses des allocations Individuelles de Solidarité continuent de progresser fortement : le budget consacré à la lutte contre la précarité et les exclusions s'élève en 2016 à 76 M€, soit une hausse de 10,4 % par rapport au budget primitif 2015.

Au 30 septembre 2015, 12 162 personnes bénéficiaient du RSA à la charge du Département. Le montant des allocations à verser aux bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active en 2016 est estimé à 67,5 M€ (60,4 M€ + 7,1 M€ sur la base d'une estimation du besoin en 2016). Ce montant correspond à la position adoptée par l'Assemblée des Départements de France dans le cadre de la négociation avec l'Etat pour prendre en charge les dépassements en matière d'insertion.

Compte tenu de l'évolution difficilement soutenable pour le Département, un plan de maîtrise budgétaire a été adopté le 25 septembre 2015. Conçu en réponse à la crise économique et sociale qui perdure et destiné à faire face au nombre toujours croissant de bénéficiaires des minima sociaux, il permet à la fois d'assurer une application du "juste droit" dans le respect "des droits et devoirs" des bénéficiaires et de renforcer une politique déjà volontariste d'accompagnement vers l'emploi ou la formation.

En 2016, le Département poursuit son plan d'actions pour le recrutement de bénéficiaires du RSA dans les Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD). L'intervention sera étendue aux établissements accueillant des adultes handicapés. Une étude sera conduite pour favoriser le recrutement de bénéficiaires du RSA dans les collèges. Le Département poursuit son soutien au fonctionnement d'une cinquantaine de Structures d'Insertion par l'Activité Economique : chantiers d'insertion, associations intermédiaires, entreprises d'insertion.

Personnes âgées

La politique du Département en faveur des personnes âgées permet d'accompagner près de 9 800 usagers et de soutenir 4 425 emplois Equivalent Temps Plein. Le département a atteint une très bonne couverture en établissements d'hébergement.

Au 30 septembre 2015, la Vienne comptait 5 844 places d'EHPAD et d'unités de soins de longue durée et 9 363 personnes bénéficiaient d'un droit ouvert sur l'APA, soit une progression de 0,8 %.

Pour 2016, les dernières opérations issues du Schéma gérontologique 2010/2014 seront installées : ouverture de l'EHPAD géré par le CCAS de Poitiers, de l'EHPAD de Fontaine le Comte, extension de 6 places d'accueil de jour à l'EHPAD Les Châtaigniers à Chauvigny, de 14 places à l'EHPAD La rose d'Aliénor à Poitiers, de 7 places à l'EHPAD de Mouterre sur Blourde. Dans les 3 années suivantes seront ouverts les EHPAD de Pressac, Béruges, La Roche Posay et les extensions de l'EHPAD de Migné Auxances et de Grand Maison à Poitiers.

90 places nouvelles ont été sollicitées auprès du Ministère des Affaires Sociales afin de répondre soit à des besoins d'accueil pour des personnes âgées atteintes de la maladie d'Alzheimer, soit à des personnes handicapées vieillissantes.



Personnes handicapées

La solidarité avec les personnes en situation de handicap est une priorité du Département qui y consacre plus de 10 % de son budget (41,11 M€). Au travers de différents Schémas, le Département programme le déploiement de places en faveur des personnes handicapées. Avec 48 foyers d'hébergement d'Établissement et Service d'Aide par le Travail (ESAT), foyers de vie ou foyers d'accueil médicalisés, sections annexes et services d'accompagnement, le Département compte 1 213 personnes handicapées accueillies sur le territoire.

Afin de répondre aux besoins des personnes handicapées psychiques, 10 places de Foyer d'Accueil Médicalisé seront ouvertes au 1^{er} décembre 2016. Un appel à projet pour la création d'un Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés (Troubles Envahissants du Développement) de 10 places a été lancé pour une ouverture fin 2016. Le Département apportera une contribution financière de 340 000 € à la Maison Départementale des Personnes Handicapées.

Enfance

Dans le domaine de l'enfance, le Département poursuit la déconcentration de ses services sur les territoires, et favorise l'accueil en milieu ouvert et l'ouverture de nouveaux lieux de vie permettant d'accueillir les enfants confiés. 2016 se caractérisera par l'augmentation de places autorisées en établissement (+ 48 places au Village d'enfants à Monts-Sur-Guesnes en août 2016, + 26 places pour des Mineurs Isolés Etrangers, + 8 places d'accueil d'urgence pour des mineurs isolés) et la poursuite de la mise en œuvre du Schéma de l'enfance et de la famille.

Pour l'accueil des jeunes enfants, le Département compte plus de 3 505 assistants maternels pour plus de 11 208 places.

Installation des professionnels de santé

Le Département mène depuis 2006 une politique volontariste en faveur de la démographie médicale afin de pallier la désertification médicale en milieu rural. 20 maisons de santé pluridisciplinaires ont été construites, 8 médecins et un dentiste se sont installés. Le Département poursuit l'aide aux étudiants en médecine et en chirurgie dentaire qui s'engagent à exercer à la fin de leurs études sur l'un des cantons déficitaires pour au moins 7 ans.



Un Plan Santé

Dans un contexte de bouleversement du secteur de la santé (Loi sur la Santé, Loi sur l'Adaptation de la Santé au Vieillessement, réforme territoriale...) le Département confirme son implication dans ce domaine avec la poursuite d'un Plan Santé. Grâce à sa politique, le Département souhaite répondre aux objectifs suivants : sensibiliser et informer le public et les acteurs du monde médical sur les mutations du système de santé, contribuer à l'élaboration de l'offre de soins sur l'ensemble du territoire avec les professionnels et les institutions, inscrire la santé dans l'aménagement du territoire, développer des actions de prévention de santé envers les jeunes notamment.



Cadre de vie

Sports

Le Département participe activement au développement de la pratique sportive et à la vitalité du mouvement sportif : aide aux associations, soutien aux manifestations nationales et internationales et aux Comités Départementaux, actions spécifiques en direction des jeunes et des publics en difficulté (Caravane des Sports, Vigeant j'y vais...).

La Vienne accueille en 2016 deux manifestations d'envergure nationale : les Championnats de France de Cyclisme Avenir du 17 au 21 août à Civaux et les Championnats de France de Montgolfières du 10 au 14 août à Mirebeau.

La politique sportive vise aussi à soutenir le sport de haut niveau avec une enveloppe budgétaire de 631 000 €.

Le Département apporte également son soutien à la construction ou la rénovation d'équipements sportifs. Trois projets importants sont en cours : la salle multisports de Vivonne, le centre aquatique de Loudun et le complexe sportif de Lusignan.



Un Plan Jeunesse

En 2016, la mise en œuvre d'un Plan Jeunesse va permettre une politique encore plus ambitieuse à destination des jeunes. Une enveloppe budgétaire de 200 000 € y sera dédiée. Le Plan Jeunesse se décline autour de 4 axes : la création d'un chéquier jeunes pour les élèves de 3^e, la valorisation et l'organisation d'évènements en direction de la jeunesse, la promotion et l'évolution des services civiques, la création d'un portail jeunes.

Culture

Le Département poursuit ses actions de développement des enseignements artistiques, d'animation culturelle des territoires, de soutien aux compagnies professionnelles, d'aide à la diffusion culturelle en milieu rural et auprès de publics prioritaires.

Le festival "Les Heures Vagabondes" créé par le Département en 2004 proposera 15 concerts dans 15 cantons au cours de l'été 2016. La présentation de la programmation est prévue le 7 avril 2016.

Dans le domaine du patrimoine, le Département porte son effort sur deux axes d'interventions : sa restauration et sa valorisation pour le porter à la connaissance d'un large public. Un soutien est apporté à un établissement culturel majeur : l'EPCC de Saint-Savin et à l'association des Petites Cités de Caractère.

En 2016 dans le cadre d'ACTIV', un appel à projet Patrimoine accompagnera les collectivités sur la forme, par le biais d'une aide financière, et sur le fond, par la proposition d'une mise en valeur (qualité historique, originalité, technicité et technologies employées...) et d'équipes mobilisées sur le sujet dans le cadre d'un projet territorial pérenne. Toutes les demandes de restauration, valorisation de patrimoine s'inscriront dans le cadre de cet appel à projet.



Archives Départementales

L'activité des Archives est orientée selon 3 grands axes en 2016 : collecte des archives publiques et privées (avec le lancement du classement du fonds de la filature de Ligugé), numérisation de fonds d'archives et mise à disposition de nouvelles ressources sur internet, développement du programme d'action éducative et culturelle en s'appuyant sur une offre variée et dynamique.

En 2016, l'évènement principal est l'exposition consacrée aux camps d'internement dans la Vienne entre 1939 et 1945. Elle est accompagnée et prolongée par différentes manifestations : cycle de conférences, projections, concert, compléments mis en ligne sur internet, atelier pédagogique pour les scolaires... Elle est présentée jusqu'au 22 avril aux Archives avant de circuler dans le département sous forme itinérante.



En 2016, afin de renforcer la cohérence et l'efficacité des actions menées par les Archives, un programme scientifique, culturel et éducatif sera élaboré.

La Bibliothèque Départementale

La Bibliothèque Départementale (BDV) a pour mission de favoriser l'accès à la lecture de tous les habitants du territoire. Elle aide les Communes et Communautés de Communes à créer et faire fonctionner leur bibliothèque. En 2016, elle accompagnera plus particulièrement le projet de Smarves.

La mise en place d'actions culturelles sera poursuivie avec la manifestation "Lire en Vienne" à l'automne 2016.

En 2015, la Bibliothèque Départementale de la Vienne a fait l'objet de travaux importants de restructuration/ extension du bâtiment actuel. L'aménagement du mobilier dans le bâtiment réhabilité sera mis en œuvre à l'issue des travaux, en avril 2016.

En 2016, l'ensemble des services et missions de la Bibliothèque Départementale fera l'objet de la rédaction d'un schéma départemental de la lecture publique qui a pour ambition de fixer dans un même document, pour les prochaines années, les actions à mettre en œuvre pour le développement de la lecture publique dans le département.



Budget 2016

Compte tenu de la baisse drastique des dotations de l'Etat pour la troisième année consécutive (- 7 M€ en 2016 pour la Vienne), de l'alourdissement des dépenses de solidarités (+10,9 M€), le Département se voit contraint de procéder à un ajustement budgétaire, pour continuer à assurer son devoir de solidarité auprès des habitants les plus fragiles et construire la Vienne de 2025 avec le Programme Pluriannuel d'investissements adopté pour la période 2016/2021. Ce programme de près de 350 M€ se traduira en un soutien à 3 500 emplois et en économie de proximité, au service de tous les habitants de la Vienne.

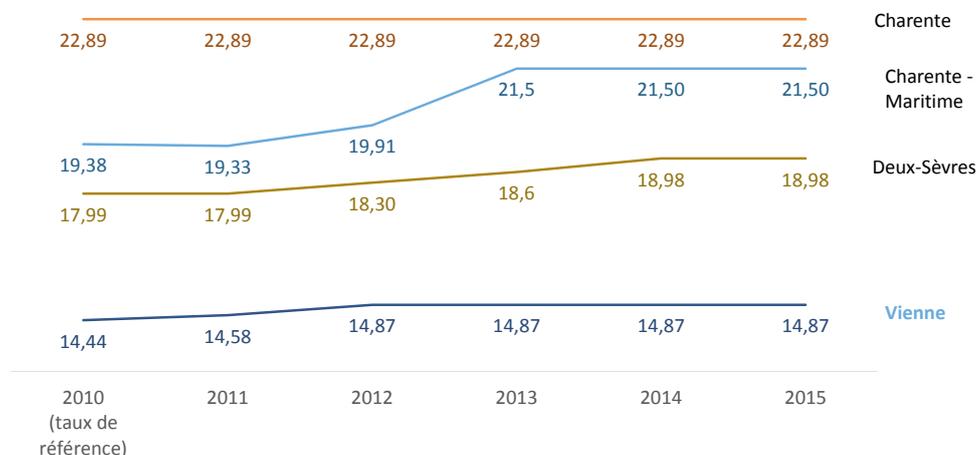
Par ailleurs, pour optimiser la maîtrise des dépenses, le Département a opéré des économies substantielles de fonctionnement (- 5 M€) et fait partie des Départements dont les dépenses de personnel par habitant sont les plus basses de sa strate.

Sans modification de la position de l'Etat sur les dotations et sur le financement du RSA avant la fin mars, il sera nécessaire d'acter le passage de 14, 87 % à 17,62 % du taux de la part départementale de la Taxe Foncière sur le Bâti, seul impôt direct perçu par le Département (soit une augmentation moyenne de 50€ par foyer propriétaire de foncier bâti).

La Vienne demeurera cependant le Département ayant le taux de Taxe Foncière sur le Bâti le plus faible de l'ancienne Région Poitou-Charentes.

Taux de la taxe sur le foncier bâti

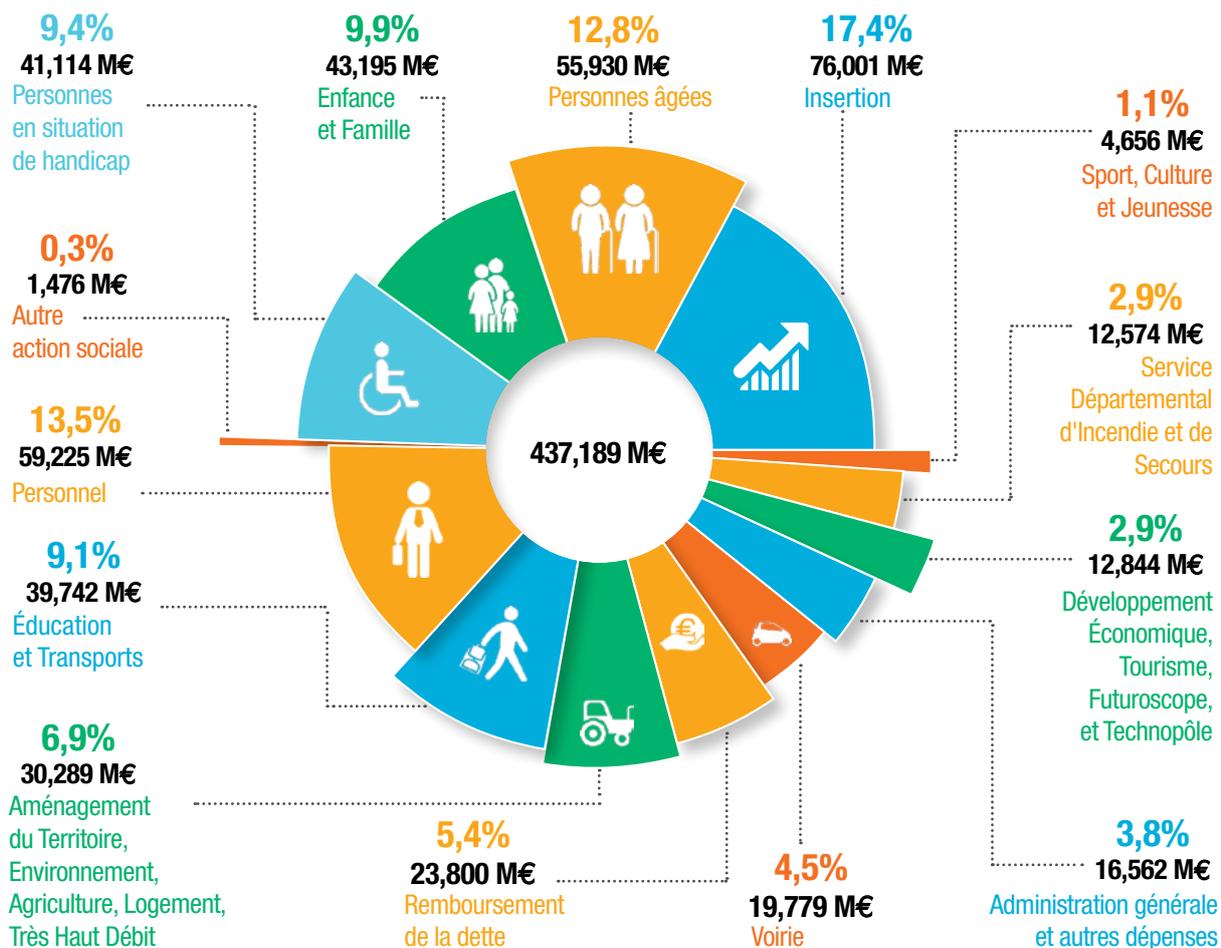
Historique des évolutions de taux - Région Poitou-Charentes



A noter :

- 25 M€ de baisses de dotations de l'Etat de 2014 à 2017 dans la Vienne
- Pour la période 2002/2015 : 1 052 M€ d'allocations de solidarité (APA, PCH, RSA) versées et compensées à hauteur de 643,5 M€ par l'Etat (soit 408,5 M€ à la charge du Département)

Les dépenses



Les recettes

